

SOCIETE NAUTIQUE DU BASSIN DE THAU

Association loi 1901



SNBT Quai Guitard, Maison de la Mer, 34140 MEZE
☎ 04.67.43.56.84 ; <http://snbt@free.fr>

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : 51^{ème} **24 HEURES DE THAU**

Dates : **du 23 au 24 Mai 2015**

Lieu : **MEZE, ETANG DE THAU**

Autorité Organisatrice : **SOCIETE NAUTIQUE DU BASSIN DE THAU (34007) avec la participation des clubs du bassin de Thau**

Grade 4



VILLE DE MÈZE



<http://www.ycmeze.com/>



<http://asbbvoile.free.fr/>



<http://lvmvoiles.free.fr/>



<http://www.yacht-club-bouzigues.com/>



1- REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013/2016....* (RCV)
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, (précisées dans l'article 16).
- 1.3 Les Règlement fédéraux concernés
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS), quand elle remplace le chapitre 2 des RCV
- 1.5 Les Règles de Classe de la formule OSIRIS HABITABLE (doc H106) ; elles s'appliquent aux bateaux appartenant à cette classe ; les RSO ne s'appliquent pas à cette compétition
- 1.6 En cas de traduction de cet Avis de Course, le texte français prévaudra

2- PUBLICITE

- 2.1 En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de publicité), telle que modifiée par le Règlement de Publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

3- ADMISIBILITE ET INSCRIPTIONS :

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur Autorité Nationale, et de catégorie de conception A ou B ou C ou D (norme CE) ou pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu **pour la zone de navigation côtière.**
- 3.2 La régata est ouverte aux bateaux du système OSIRIS HABITABLE, aux multicoques habitables Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 100
- 3.4 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire figurant sur le site de la SNBT dans la rubrique *Inscriptions* et en l'envoyant par mail, (les frais seront réglés à la confirmation d'inscription), ou par courrier postal (accompagné des frais d'inscription requis) à la **SNBT, Maison de la Mer, Quai B. Guitard, 34140 MEZE, au plus tard le vendredi 22 Mai 2015.**
- 3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage), résidant en France, doivent présenter au moment **de l'inscription sur place ou de la confirmation d'inscription:**
 - Leur **licence FFVoile année 2015**, portant le **cachet médical** et accompagnée d'une **autorisation parentale** pour les mineurs.
 - Si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée.
 - Si nécessaire, **l'autorisation de port de publicité personnelle**
 - Le **Certificat de Jauge Osiris Habitable** en cours de validité aux dates de l'épreuve ou sa photocopie.
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

- Chaque bateau en course devra porter sur chaque bord, un N° lisible par le Comité de Course, sur la GV ou sur un cagnard en filières

4- DROIT A PAYER :

Les classes : A, B, C, L, R1, R2,75 € prix ramené à 60 € si fiche d'inscriptions complète reçue avant le 23/05/2015

Les classes D, E, F, G, R3, R4 80 € prix ramené à 65 € si fiche d'inscriptions complète reçue avant le 23/05/2015

5- PROGRAMME :

5.1 Vendredi 22 mai 2015 de 9 H à 18 H et le Samedi 23 mai de 9 H à 12 H : **confirmation des inscriptions sur place au siège de la SNBT**

5.2 Samedi 23 mai 2015 de 9 H à 12 H : **accueil des concurrents**, et confirmation des inscriptions.

5.3 Samedi 23 mai à 13H 00 : **Briefing pour les skippers devant le local SNBT**

5.4 **Samedi 23 mai à 14 H 55 heure prévue du premier signal d'avertissement**

5.5 Dimanche 24 mai : à 15H00 : Arrivée de la course ;

À 18H30 : proclamation des résultats à la salle du temps libre à Mèze

6- JAUGE

6.1 Aucun mesurage de certification des voiles ne sera organisé le 07/06/2015, jour de la confirmation des inscriptions. Il est de la responsabilité des skippers de s'assurer que leurs voiles sont bien en conformité avec la carte d'identité H N France ou OSIRIS Habitable du bateau.

6.2 Des contrôles aléatoires, avant, pendant, ou après la compétition, pourront avoir lieu.

7- INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Courses et leurs Annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions les 22 et 23/05/2015.

8- LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type côtier

9 – SYSTEME DE PENALITE

9.1 Application de la règle 44.1 des RCV 2013/2016 : pénalité de deux tours

9.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10 CLASSEMENTS

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

10.2 Le classement sera effectué suivant le Système de Points à minima, avec le **temps compensé** calculé selon le système **temps/ distance** avec **application du CVL**

10.3 La course faisant partie du Trophée Départemental de l'Hérault, le système des points **utilisé pour ce classement** sera donné par la formule du **Système « H »** :

$$\text{Nb de Pts} = 101 \times (\text{Partants} - \text{Rang} + 1) / (\text{partants} + 1)$$

10.4 Les séries monotypes telles que : Surprise, J 24, Mini 6.50 etc..., pourront faire l'objet d'un classement individuel s'il y a **au moins 10 bateaux** de la même série.

11 PLACES AU PORT :

Des places seront disponibles : prendre contact avec la capitainerie de MEZE au : 04.67.43.58.94.

12 LIMITATION DE SORTIE DE L EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

13 COMMUNICATIONS RADIO :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14 PRIX :

Des coupes et trophées seront distribués :

- Au premier du classement toutes classes
- Plus des lots aux trois premiers de chaque classe ou groupe de classe.

Ils seront remis lors de la cérémonie de proclamation des résultats, **le Dimanche 24 Mai 2015 à 18h à la salle de Temps Libre de MEZE.**

15- DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à la course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité (voir Règle 4 des RCV 2013/2016..... « *Décision de courir* ».)

L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant qu'après la compétition.

Nous conseillons aux participants à cette compétition de prendre une assurance complémentaire individuelle accident soit auprès de leur assurance personnelle soit auprès de la FFV <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>

16- ASSURANCE :

Les concurrents étrangers, non licenciés FFVoile, devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile, avec une couverture d'un montant minimum de 1.5 million d'euros.

17- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

La SOCIETE NAUTIQUE DU BASSIN DE THAU

Quai Baptiste Guitard, Maison de la Mer, 34140 MEZE

Tel 04.67.43.56.84 - mail snbt@free.fr - <http://www.snbt.fr>